L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux: 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

JEUDI, 31 AOUT 1893.

PETITES ANNONCES

PENSION privée, 216 rue Bourbon, entre St-Philippe et Dumaine. Prix modérés 15 août—1m

LES personnes voulant se défaire de meubles bien antiques, peintures, vases, porcelaines, cristaux, objets en bronze et objets d'art, trouveront un acquéreur qui paiera le prix le plus élevé en s'adressant au No 123 rue de Chartres. Lewis & Bernard. 2 jul—1f

DEMANDES.

ON demande—Une gardienne d'enfant expérimentée; elle devra être bien recommandée sans quoi, inutile de se présenter. A cette fin, on convendra en donnant les gages les plus élevés. Une Française préférée. S adresser "Nurse", P. O. Box 182. 22août—7f

A VENDRE.

A VENDRE—Son de riz frais, au prix le plus réduit du marché.
LANAUX RICE MILL,
29 août—1 sem. 15, rue Conti.

A LOUER.

A LOUER,

La maison No 99 rue du Quartier, entre Bourbon et Dauphine. S'adresser, 94e Esplanade. 24 août—

A LOUER — Tous splendides magasins neufs, à quatre étages, avec façade cimentée, rue Royale, près Dumaine. Possession donnée immédiatement ou le 1er octobre; loyer modéré; une concession sera faite pour un bon locataire. S'adresser à M. Sarah Denègre & Denègre, 84 rue Denègre, 32 rue Carondelet. 13 août—1f

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Mme M. A. Permenter vs Mme E. Johnson, veuve.

QUATRIEME COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-ORLEANS. — No 13,379—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable W. H. Seymour, juge de la Troisième Cour de Cité, et en ce qui concerne l'Honorable Léon L. Lalanne, absent par congé, juge de la Quatrième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée je procéderai à la vente d'enchère publique, à la Maison de Cour, No 1036 rue Magazine, dans le Sixième District de cette ville, le MERCREDI 6e jour de septembre 1893, à midi de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de meubles, un perroquet avec cage, un geai avec cage, un lot plante de fleurs.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

M. F. MICHEL,
Constable de la Quatrième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
26 août—26—1 6 sept

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Mme Elizabeth Lane, femme de Francis Lalibrook.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 39,951—Division C. — Attendu que Mme Mary Lane, femme de Thomas M. Heatherton a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Elizabeth Lane, femme de Francis Lalibrook, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Charles W. Drown, syndic des créanciers de cette affaire, se verra homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
30 août—30—sept 2 8

Succession de Mme Catherine Devan

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 39 932—Division A. —Attendu que John Devan a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Catherine Devan, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Charles W. Drown, syndic des créanciers de cette affaire, se verra homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
31aoû—31—5 9 sept

Succession d'Hornce Whatey.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 38,823—Division E —Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Charles W. Drown, syndic des créanciers de cette affaire, se verra approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
15 août—15 19 24

Succession de John Zeller.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 39,041—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par George Zeller, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
16 août—16 20 25

Succession de Robert Rankin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 39,775 — Division K. — Attendu que Catherine Rankin a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Robert Rankin, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
FRANK ZENGEL, Avocat.
29 août—29—sept 2 7

Succession de A. Leitz, Jr.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 39,479.—Division A. —Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Veuve A. Leitz, Jr., administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
24 août—24 28—sept 2

Succession de Peter Birba.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 38,789—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par James Birba, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
22août—22 26 31

Succession de Henry Hemburg.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 39,457—Division C. —Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, lesraisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Wilhelmina Mayer, veuve de Henry Hemburg, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
22 août—22 26 31

L. C. Nick vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 31,519—Division A. —Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Charles W. Drown, syndic des créanciers de cette affaire, se verra approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
15 août—15 19 24

Succession de John Zeller.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 39,041—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par George Zeller, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
16 août—16 20 25

Succession de Robert Rankin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 39 775 — Division K. — Attendu que Catherine Rankin a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Robert Rankin, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
FRANK ZENGEL, Avocat.
29 août—29—sept 2 7

Succession de A. Leitz, Jr.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 39,479.—Division A. —Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Veuve A. Leitz, Jr., administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
24 août—24 28—sept 2

Succession de Peter Birba.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 38,789—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par James Birba, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
22août—22 26 31

Succession de Henry Hemburg.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 39,457—Division C. —Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, lesraisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Wilhelmina Mayer, veuve de Henry Hemburg, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
22 août—22 26 31

L. C. Nick vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 31,519—Division A. —Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Charles W. Drown, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas